



FONDATION



DU PATRIMOINE

Bourgogne
Franche-Comté**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON
POUR CE PROJET**

Préservez aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

www.fondation-patrimoine.org/51269

Restauration de la chapelle de la Chartreuse de Champmol à Dijon (Côte d'Or)



Histoire de la Chapelle

La chapelle actuelle a été édifée sur le site de l'ancienne église de la chartreuse de Champmol fondée en 1385 par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, aux portes de Dijon, capitale du duché de Bourgogne dont elle devint la nécropole. Cette chartreuse fut l'un des chantiers artistiques les plus brillants de cette époque : les tombeaux des Ducs, les retables, le puits de Moïse et le portail de Sluter...

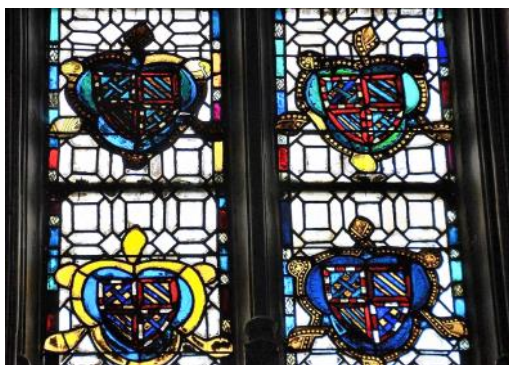
A la Révolution, les moines sont expulsés, l'église est démolie en 1792 pour en exploiter les pierres tandis que les richesses accumulées au cours des siècles sont dispersées. Certaines œuvres ont ainsi été acquises par les plus grands musées du monde.

Sauvegarder et valoriser un patrimoine exceptionnel

En respectant les vestiges monumentaux de la chartreuse médiévale, les bâtiments hospitaliers du XIXe siècle leur ont constitué un nouveau cadre : sans pouvoir ressusciter l'ancien monastère, il s'agit de conjuguer la mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel avec une fonction vivante.

La restauration du Puits de Moïse, achevée en 2003, est l'occasion d'inviter à une promenade à la recherche des vestiges de la chartreuse de Champmol dans la ville de Dijon. C'est avec l'intention de poursuivre ce travail de sauvegarde que nous souhaitons entamer de nouveaux travaux de restauration.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater l'altération de nombreux éléments : le portail de Sluter encrassé, des sculptures abîmées, des façades et une charpente altérées, des vitraux et des décors à restaurer...



Restaurer du pigment à la flèche

Le projet de la chapelle de la Chartreuse poursuit trois objectifs principaux : restaurer l'édifice, améliorer les conditions de sécurité et d'accessibilité du public, et assurer sa mise en valeur. Les travaux se dérouleront en 4 tranches :

- la restauration des toitures et façades du vestibule et de la flèche (2016);
- la restauration des façades et toitures de la nef et du chœur, y compris la voûte lambrissée (2017);
- la restauration intérieure du vestibule et l'aménagement de l'aile Sud pour son accessibilité (2018);
- et la restauration intérieure de la nef et du chœur (2019).



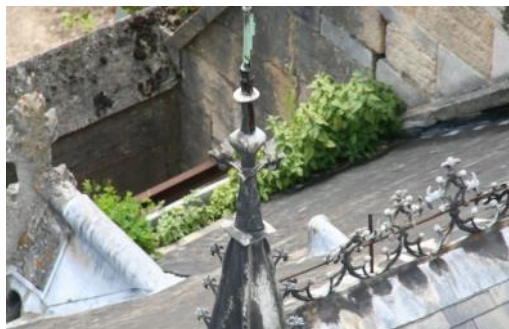
Contribuer, Soutenir, Participer

Compte tenu du grand intérêt de cette opération, l'Etat a accordé son aide et nous souhaitons donner à chacun la possibilité de soutenir cette importante restauration.

C'est pourquoi, nous avons décidé de mettre en place avec le concours de l'association des Amis de la Chartreuse de Champmol un partenariat avec la Fondation du patrimoine, en ouvrant une souscription publique.

Nous faisons appel à la générosité de tous pour mener à bien ce projet de restauration ! Chacun, particulier, entreprise, association... peut participer à ce projet de sauvegarde du patrimoine, en faisant un don. Chaque donateur bénéficiera de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra apporter une aide complémentaire.

Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. **Mobilisons-nous !**



Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

Centre Hospitalier La Chartreuse -1 Boulevard Chanoine Kir - BP 23314 - DIJON cedex

Tel : 03 80 42 48 48 - E-mail : direction@chlcdijon.fr

Ou de l'association les Amis de la Chartreuse de Champmol - 16 rue de la Poste - 21000 DIJON

Tel : 03 80 42 48 89 - E-mail : pierre-alain.viellard@wanadoo.fr

Ou à la Fondation du patrimoine Bourgogne-Franche-Comté - Antenne de Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON / Tel : 03.80.65.79.93 - E-mail : bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Document réalisé en partenariat



Je fais un don de €

pour la restauration de la **chapelle de la Chartreuse de Champmol (21)**

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : chapelle de la Chartreuse de Champmol (21)

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► **Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux.**

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration de la chapelle que vous avez décidé de soutenir et l'association Les Amis de la Chartreuse de Champmol, seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leurs communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé

(ordre : Fondation du patrimoine : chapelle de la Chartreuse de Champmol)

à la Fondation du patrimoine Bourgogne-Franche-Comté - Antenne de Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/51269

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)

**Présentation de la Fondation du patrimoine**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de trois chargés de mission, tous trois salariés.